



**ARRETE N° 132/2023**  
**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE**  
**STATIONNEMENT – MARCHÉ DES SAVEURS**  
**DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023**  
**Place du Maréchal Foch**

**Le Maire de Chaumes-en-Brie,**

**Vu** les articles L. 2213-1 l'alinéa 2, l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

**Vu** l'article L. 511-1 du code de la sécurité intérieure,

**Vu** le programme prévu et organisé à l'occasion du marché des saveurs dans la commune, le dimanche 24 septembre 2023 de 09h00 à 18h00,

**Considérant** les pouvoirs de police du maire,

**Considérant qu'**il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, la sécurité publique et à prévenir tout accident se déroulant pendant l'événement ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** - En raison de l'organisation du marché des saveurs en collaboration avec l'association « Chaumes sans Frontière », la circulation et le stationnement seront strictement interdits et réputés gênants **place du Maréchal Foch, du dimanche 24 septembre 2023 de 08h00 jusqu'à 20h00.**

**ARTICLE 2 :** - La signalisation réglementaire indiquant le stationnement interdit et réputé gênant aux emplacements marqués par des barrières, sera mise en place par les services techniques aux lieux précités à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 3 :** - La gendarmerie pourra être amenée à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique. Elle pourra également faire procéder à l'enlèvement des véhicules restés en stationnement sur les emplacements interdits à l'article 1<sup>er</sup>, et dont les dépenses seront à la charge du contrevenant.

**ARTICLE 4 :** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de **DEUX MOIS** à partir de son affichage.

**ARTICLE 5 :** - Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Chaumes-en-Brie
- Messieurs les chefs de corps des sapeurs-pompiers de Chaumes en Brie et de Guignes Rabutin
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Association « Chaumes sans Frontière »

Fait à Chaumes-en-Brie, le 22 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice des services  
Administratifs

**Marion DUPUIS**

Date d'affichage : 23/09/23  
Date de notification : 23/09/23  
Date de désaffichage :